

Décision

Générale

colonial

Décision n° 758 du 28 octobre 1941

n° 758

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 octobre 1941

Numéro JO
n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro
31 octobre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le gardien de phare auxiliaire Gouled Mohamed est licencié de son emploi pour compter du 1er novembre 1941. L'intéressé ayant une ancienneté de service égale à 13 ans et 10 mois aura droit à une indemnité de licenciement égale à trois mois de son salaire.